

Isère? Jeudi 23 février 2012 à 11h00

Bougoin-Jallieu- Une passerelle à la gare en 2014

La passerelle pourrait être prolongée jusqu'aux magasins généraux

La SNCF et les collectivités ont mis en œuvre un plan d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) dont le calendrier respectera les échéances fixées par les lois sur l'accessibilité et l'égalité des chances des personnes handicapées.

Au 1er janvier 2015, tous les bâtiments publics devront respecter une série de normes visant à améliorer leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs lois cadres et amendements, majoritairement rédigés entre 2005 et 2007, ont fixés les objectifs prioritaires de cette démarche : cheminements extérieurs, stationnement automobile, circulations intérieures, accès et accueil du public. La gare de Bougoin-Jallieu est à l'heure actuelle difficile d'accès pour les personnes handicapées et l'étude préliminaire présentée par le réseau ferré de France envisage de très nombreux travaux afin d'améliorer la globalité des conditions d'accès à la gare. En plus de la création d'une traversée des voies (sous la forme d'une passerelle), la SNCF, l'état et les collectivités envisagent de remplacer les bandes podotactiles qui longent les quais, et servent à indiquer la proximité des voies aux aveugles, d'améliorer la qualité des revêtements et d'équiper des escaliers spécifiques. La passerelle, pièce majeure de ces rénovations et qui devrait être achevée en décembre 2014, coûterait environs 3 M€, un coût soutenu à 75% par le réseau ferré, l'Etat et la région. Les 25% restant revenant à la CAPI et à la ville de Bougoin-Jallieu. A cette occasion la mairie aimerait que la passerelle prolonge son parcours jusque sur le site des anciens magasins généraux.